

Compte-rendu sommaire

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAXEL (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis MOUCHET

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2015

Présents Mesdames et Messieurs

Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Laurence MOUCHET, Frédéric GUIBERTI, Chantal RAPHOZ, Isabelle CONDEVAUX, Gilles VANDERMARLIERE, Corinne MIEGE, Emmanuelle AHYI SENA

Excusés : Jérémy DUPRAZ avec pouvoir à Frédéric GUIBERTI.

Monsieur Gilles VANDERMARLIERE a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent

Le compte-rendu du 26 février 2015 est approuvé sans observation.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EX. 2014
BUDGETS PRINCIPAL (M 14)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF - EX. 2014
VOTE + AFFECTATION DU RESULTAT – M 14**

Monsieur le Maire,

- Informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal,

Après l'avoir examiné, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir délibéré sur le compte administratif - Budget principal (M 14), le vote à l'unanimité :

	EXERCICE 2014				Résultat antérieur	Restes à réaliser		Résultat de clôture
	Dépenses		Recettes			Recettes	Dépenses	
Fonct	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées				
	681.051,36	440074,10	681051,36	625795,61				
Résultat de l'exercice			185721,51		150.068,36			335.789,87
Invest	1438.547,80	1062.152,02	1438547,80	679.042,50				
Résultat de l'exercice			-383.109,52		250.140,44	216.000,00	179.267,44	-96.236,52
			-132969,08					
RESULTAT								239.553,35

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Constate que le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 335.789,87 € à reporter.
- Décide d'affecter en section d'investissement 96.236,52 € (article 1068) afin de combler le déficit d'investissement.
- De reporter (reste en section de fonctionnement) 239.553,35 €

TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité, les taux suivants pour les impôts locaux 2015 soit :

TAXES	2014	2015
Taxe d'habitation	10.20%	10.35 %
Foncier bâti	6.50 %	6.60 %
Foncier non bâti	34.00 %	34.50 %
CFE	13.00 %	13.19 %

BUDGET PRIMITIF Principal 2015 M14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2014 (M14).

Après échange et discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget 2014 suivant :

BUDGET GENERAL			
Section de Fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges à caractère général	251 089,93	excédent antérieur reporté	239 553,35
Charges du personnel	66 500,00	Atténuations de charges	2 000,00
Atténuations de produits	8000,00	Produits exceptionnels	0
Virement à la section d'investissement	217 923,48	Produits des services	60 700,00
Opération d'ordre entre section	24 588,44	Impôts et taxes	155 010,00
Autres charges gestion courante	85 039,50	Dotations et participations	187 378,00
Charges financières	31 000,00	Autres produits gestion courante	40.000,00
Charges exceptionnelles	500,00	Produites financiers	0,00
Total Dépense	684 641,35	Total Recette	684 641,35
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Solde d'exécution d'inv. reporté	132 969,08	Virement de la section de fonct.	217 923,48
Remboursement d'emprunts	65 040,00	Opération d'ordre entre section	24 588,44
Immobilisations incorporelles	30 000,00	Dotations fond divers réserves	200 236,52
Immobilisations corporelles	354 236,44	subventions d'investissement	288 000,00
Immobilisation en cours	288 452,58	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00
Opération patrimoniales	319 425,50	Produits des cessions	160 000,00
		Solde d'exécution d'inv reporté	0.00
Autre immos financières	21 550,34	Opération patrimoniales	319 425,50
	1 211 673,94	Total Recette	1 211 673,94

**Programme 2015 des travaux à réaliser en forêt communale
Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année .2015.

La nature des travaux sont les suivantes :

1° : Dégagement et dépressage de semis naturels résineux de 3 à 6 m de haut en futaie irrégulière dans les parcelles K sur une surface de 3 hectares.

Le montant estimatif des travaux est de **4.550 euros HT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses subventionnables 4.550 € HT (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional. **1.365 euros**

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés **3.185 euros H.T**

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 3.185,00 euros H.T (autofinancement + travaux non subventionnables).

2 : Nettoyement et dépressage de semis naturels résineux de 6 m de haut dans les parcelles N et P sur une surface totale de 2,35 hectares

Le montant estimatif des travaux est de 8.910 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses subventionnables 8.910 € HT (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 1.410 euros

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 7.500 euros H.T

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 7.500,00 euros H.T (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve les plans de financement présentés,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ces projets.
- Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Personnel Communal

La question sera reportée au prochain Conseil Municipal

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYANE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.
- S'engage à accorder pendant 5 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

DENEIGEMENT

Monsieur le Maire revient sur le déneigement des voies privées et précise les conditions dans lesquelles des conventions ont été signées entre la commune et certains espaces privatifs depuis 2009.

Au devant des problèmes rencontrés durant la dernière période de déneigement et notamment au « Chemin de la Croix », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'avenir de ces conventions.

Cette question sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

GITE RURAUX

Suite à l'arrêt de travail de l'Adjoint technique, le Conseil Municipal décide que la finition des travaux engagés dans le gîte 261004 (gîte droit style Chalet) seront terminés par des entreprises.

Des devis seront demandés en ce sens pour permettre la remise en location de ces locaux au plus tard au 30 mai 2015.

Le Conseil Municipal souhaite que le gîte gauche dont la rénovation est prévue à la suite de ces premiers travaux, ces derniers seront également effectués en totalité par des entreprises.

SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire,

Présente les différents courriers des associations demandant une subvention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montants
Les Culottes Courtes 74420 boege	180 € x 24 enfants 4320.00 €
Familles Rurales	180.00 €

- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le mandatement.
-

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire

NEANT

Questions diverses

RD 50 Lieu dit CLAVEL

Vu la demande de Mme KIEFFER suite aux travaux engagés en 2000, à sa demande la régularisation sera effectuée prochainement en vue d'une cession du domaine public.

En accord avec Mme KIEFFER, un géomètre sera mandaté et les frais afférents à son intervention demeureront à sa charge.

Le Conseil Municipal aura par la suite à se prononcer sur le coût et les conditions de cette cession.

Projet Educatif Territorial (Réforme rythmes scolaire)

Suite à la demande de la Mairie de Boège concernant la mise en place d'un PEDT (Projet Education Territorial) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et afin de pouvoir continuer à percevoir l'aide de l'Etat, il est nécessaire de constituer un Comité de Pilotage. Madame MOUHET Laurence est désignée pour adhérer à ce Comité.

Sté PALMA

Monsieur Le Maire

- informe le Conseil Municipal que la Sté PALMA a réservé un grand gîte pour 5 personnes du 31 janvier au 21 février 2015 et précise que le gîte étant toujours en travaux, il y a eu lieu de proposer à la Sté PALMA un petit gîte (Style Villa) ainsi que l'appartement du presbytère libre à ces dates. Ce dernier n'ayant pas été utilisé par la Sté PALMA, (3 personnes ont logé dans une autre commune), la Société demande un geste commercial relatif au problème du logement de ses employés.
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de rembourser à la Sté PALMA la somme de 180.00 €
- demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI 2016-2021

Monsieur Le Maire rappelle que le SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) est un outil de planification locale qui identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage de la ressource en eau et détermine les actions à engager pour lutter contre les crues.

Il informe le Conseil Municipal que les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 approuvés par le Comité de Bassin-Méditerranée, sont en consultation publique jusqu'au 18 juin 2015.

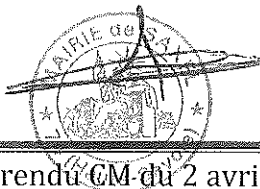
Compte tenu de leur portée juridique importante, ils constitueront le prochain cadre d'action des gestionnaires de milieux aquatiques, des gestionnaires du petit cycle de l'eau (AEP, assainissement..)

Monsieur le Maire expose les termes de l'avis rendu par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve lors de sa séance du 12 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité soutien la délibération de la Commission Local de l'Eau en date du 12 mars 2015 ci annexée.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire :



Le secrétaire de séance :